

*Administration financière—Loi*

**M. O'Connell:** Monsieur l'Orateur, je comprends la difficulté dans laquelle la Chambre se trouve; je sais que plus tôt aujourd'hui elle était prête à étudier ce projet de loi à ce moment-ci, dans la mesure du possible.

Pour l'instant, je me contenterais de signaler certains amendements que je suis disposé à proposer à l'étape du comité. Il s'agit d'amendements importants et cela me prendrait peut-être cinq ou six minutes pour les présenter à la Chambre. C'est tout le temps qu'il me faudrait, mais nous nous en remettons évidemment à la Chambre.

**M. l'Orateur adjoint:** La Présidence est là pour servir la Chambre, si les députés donnent leur consentement.

**M. Symes:** Monsieur l'Orateur, nous du Nouveau parti démocratique avons au départ l'intention de demander que ce bill soit renvoyé au comité après l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, en pensant que nous pourrions profiter de cette heure ou, du moins de sa plus grande partie, pour discuter des amendements importants que le député de Scarborough-Est avait l'intention de présenter au nom de Bell Canada. Ces amendements sont d'après moi trop importants pour qu'on n'y consacre qu'une minute ou deux. J'espère que l'on pourra revenir au bill C-1001 jeudi prochain, au cours de l'heure réservée aux initiatives parlementaires, mais je ne suis pas prêt à en discuter maintenant.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre, s'il vous plaît. Étant donné qu'il n'y a pas consentement unanime, je considère que ceci met fin à l'heure réservée aux initiatives parlementaires et, comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 25.)

● (2002)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 8 heures.

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LA CRÉATION DU POSTE DE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 8 mars, de la motion de M. Buchanan (au nom du président du Conseil du Trésor): Que le bill C-10, tantant à modifier la loi sur l'administration financière, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des prévisions budgétaires en général.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

● (2012)

**M. Derek Blackburn (Brant):** Monsieur l'Orateur, hier, je venais de prendre la parole lorsque la séance a pris fin. J'aimerais continuer mon discours sur le bill C-10.

Si ce projet de loi n'a pas beaucoup retenu l'attention des moyens de diffusion—il n'a pas fait la manchette des principaux journaux du pays en tout cas—il s'agit probablement d'un des bills les plus importants qui aient été présentés depuis un certain temps à la Chambre. Je me demande en tout premier lieu pour quelle raison le gouvernement a attendu aussi longtemps pour présenter cette mesure. Si ce bill est appliqué avec discernement, il pourrait faire économiser un beau magot aux contribuables canadiens. J'ai été membre du comité des comptes publics pendant environ trois ans. Nous avons entendu des choses effarantes sur les dépenses de la gestion publique—l'affaire de l'Énergie atomique du Canada et de la Polysar en sont des exemples de choix; j'y reviendrai tout à l'heure.

Dans tous les foyers responsables de notre pays, les gens ont un budget. Ils font tout ce qu'ils peuvent pour contrôler leurs dépenses de la semaine ou du mois. Même si la Chambre est composée de 264 députés et qu'elle en aura 282 plus tard, n'oublions pas que ce que nous tentons de faire ici est essentiellement identique à ce que tentent de faire les chefs de famille dans tous le pays, que ce soit dans ma circonscription de Brant, ou à Regina, à Windsor ou ailleurs. Aujourd'hui, les gens tentent désespérément de joindre les deux bouts. S'ils n'y parviennent pas, ils doivent s'endetter. Certains s'endettent par ignorance, ou parce qu'ils ne savent pas s'administrer. Ici, à Ottawa, nous nous sommes terriblement endettés, peut-être pas délibérément, dans certains cas, mais en raison de la mauvaise administration.

Le bill C-10 prévoit la nomination d'un contrôleur général qui sera chargé de contrôler les dépenses gouvernementales. Il faut absolument surveiller les dépenses publiques de plus près. On peut en dire autant des petites entreprises: aujourd'hui plus que jamais auparavant, elles tentent désespérément de contrôler leurs dépenses en cette époque difficile. Nous pouvons établir un parallèle entre les efforts que font les familles, les petites entreprises et même les grandes sociétés pour boucler leur budget et nos efforts ici à la Chambre, et j'espère que grâce à cette mesure, nous atteindrons nos objectifs.

Je doute fort malgré tout que le bill soit bien rédigé. Je ne m'y oppose pas, mais à l'examen, je vois que l'article 1 dit ceci:

Le gouverneur en conseil peut nommer un fonctionnaire appelé contrôleur général du Canada qui occupe sa charge à titre amovible et accomplit et exerce les devoirs et fonctions que le conseil du Trésor peut lui attribuer. Le contrôleur général du Canada a le rang d'un sous-chef de ministère et en possède tous les pouvoirs.

Et c'est tout. Je ne veux pas jouer les prophètes de malheur, mais franchement, j'ai beaucoup de sympathie pour M. Harry Rogers, que je ne connais pas d'ailleurs. Après avoir jeté un coup d'œil au bill, il a probablement réfléchi—pure conjecture de ma part—et il s'est demandé ce qu'il allait vraiment pouvoir faire. Il reste à espérer qu'à l'étape du comité, un amendement proposera quelque chose de plus substantiel.